

Les documents d'urbanisme



Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un outil d'aménagement du territoire qui permet aux collectivités (communes ou EPCI) de définir à leur échelle un projet de territoire à plus ou moins long terme.

Le PLU doit être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Parc naturel régional (PNR) qui sont le reflet d'objectifs partagés d'aménagement du territoire à plus grande échelle.

SCoT et PNR sont complémentaires et le SCoT permet de donner une portée juridique plus forte aux orientations du PNR sur les territoires ruraux à forte composante patrimoniale.

*La loi NOTRe portant nouvelle organisation de la République, est le 3ème et dernier volet de la Réforme territoriale, elle a été promulguée le 7 août 2015.

Le département des Vosges présente de fortes disparités en matière de réalisation de documents d'urbanisme. L'Est et le sillon mosellan plus urbains et plus peuplés présentent davantage de documents que l'Ouest à dominante davantage rurale.

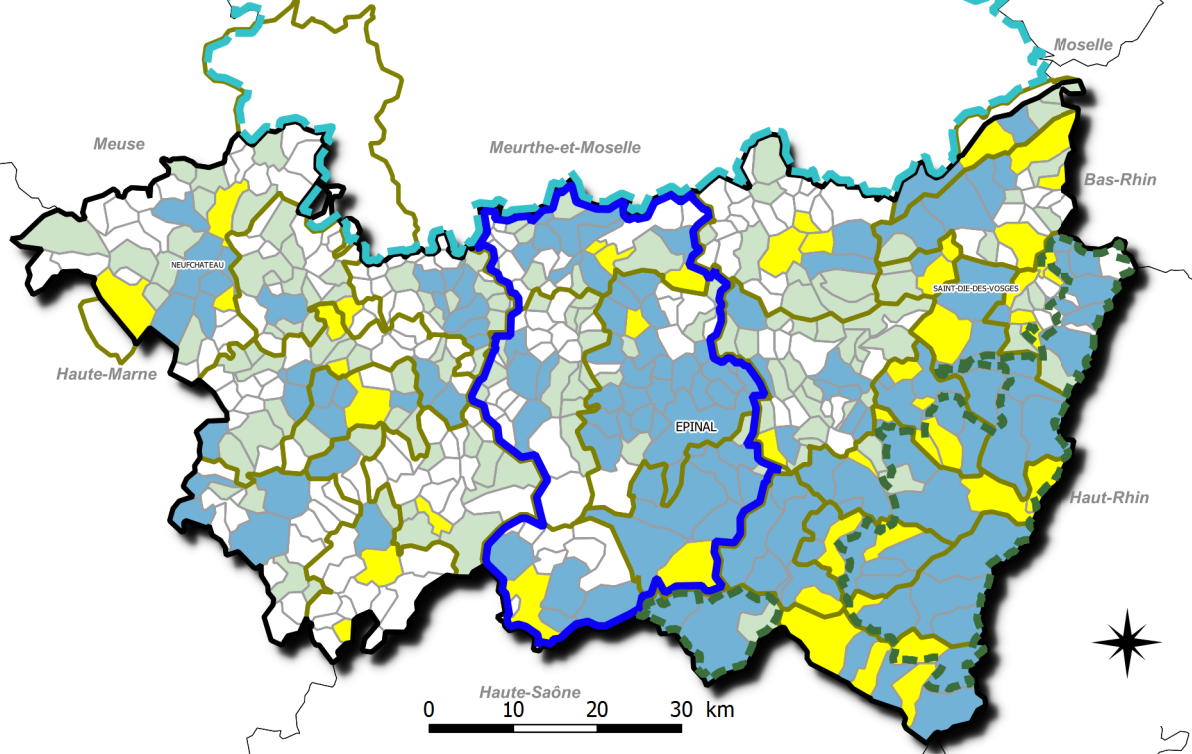
Au 1^{er} janvier 2016, le département compte 510 communes dont 140 sont dotées d'un Plan local d'urbanisme (PLU) et 25 d'un Plan d'occupation des sols (POS) applicables. Les dispositions de loi ALUR de mars 2014 sur la caducité des POS au 1^{er} janvier 2016 ont porté leur effet. Dans ce contexte, douze communes sont engagées dans la réalisation d'un PLU suite à la caducité de leur POS. Autant de territoires qui, au final, se dotent ou sont dotés d'un projet d'aménagement à long terme et de règles d'urbanisme spécifiques.

Contrairement aux documents actuels, le développement des PLU intercommunaux (PLUi) se fait d'abord dans l'Ouest du département avec 4 documents démarrés et un 5^{ème} a été lancé sur la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges. Les PLUi vont devenir les documents de planification de référence, conformément à la loi ALUR et en lien avec la prise de compétence en matière d'urbanisme de plein droit à compter du 27 mars 2017. A ce jour, 70 communes sont concernées par une procédure d'élaboration d'un PLUi.

En complément des PLU, le département compte 132 communes dotées d'une Carte communale (CC). Cette démarche permet d'avoir une première réflexion sur le développement de l'urbanisme dans la commune et d'adapter le règlement national d'urbanisme (RNU) à l'échelle de leur territoire en définissant les zones urbanisables.

De plus, l'imminence du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale applicable au 1^{er} janvier 2017 en lien avec le nouveau seuil des intercommunalités issu de la loi NOTRe* va profondément modifier le paysage en matière d'urbanisme dans les prochaines années. Ce mouvement rejoint et complète les réflexions sur la couverture progressive du département par des SCoT, la caducité des POS et l'intercommunalité prochainement compétente en matière d'urbanisme.

Enfin, la DDT a engagé depuis 2012 un travail important de numérisation des documents d'urbanisme existants. Cette démarche vise à rendre plus rapide l'instruction des différents actes d'urbanisme ou à permettre une meilleure information du public et à croiser plus facilement les différents enjeux du territoire avec les projets d'urbanisme des collectivités. Ainsi, 25 POS, 140 PLU et 132 CC ont été numérisés ou sont en cours de numérisation. Ce travail couplé à celui des bureaux d'études missionnés par les communes, va conduire rapidement à ce que le département ait l'ensemble de ces documents d'urbanisme numérisés.



Documents applicables

- CC approuvé
- PLU approuvé
- POS approuvé
- RNU

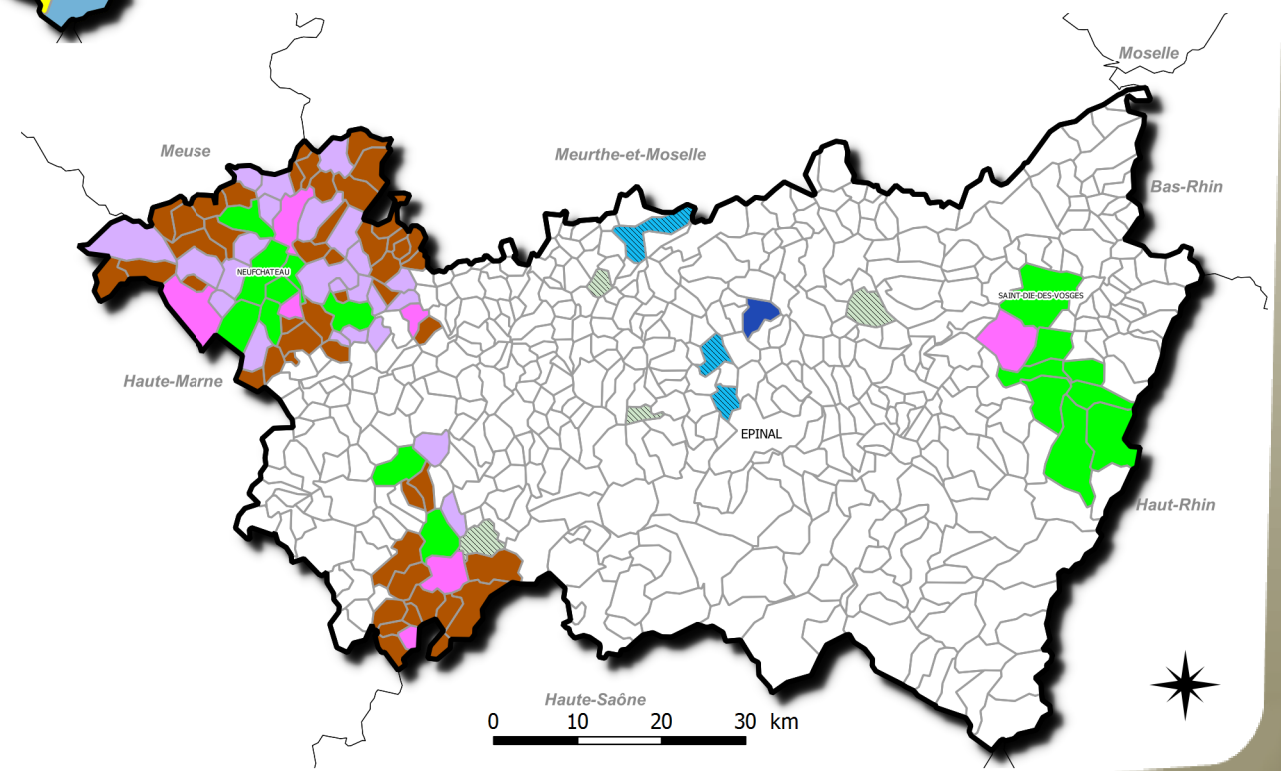
SCoT

- SCOT Sud Meurthe-et-Moselle
- Syndicat Mixte du SCot des Vosges Centrales

- Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- EPCI

Procédures en cours

- CC approuvée - révision CC
- CC-I sect approuvée - élaboration PLU-I
- Elaboration PLU
- Elaboration PLU-I
- PLU approuvé - révision de PLU
- PLU-I sect approuvé - révision de PLU-I
- POS-I sect approuvé - révision de PLU-I



Les documents d'urbanisme (au 31/12/2015)


 Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 25/4/2016
 Sources : ©IGNF GEOFLA® / DDT DES VOSGES
 W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/38c_du.ags
 Direction Départementale
 des Territoires des Vosges